Image not found or type unknown

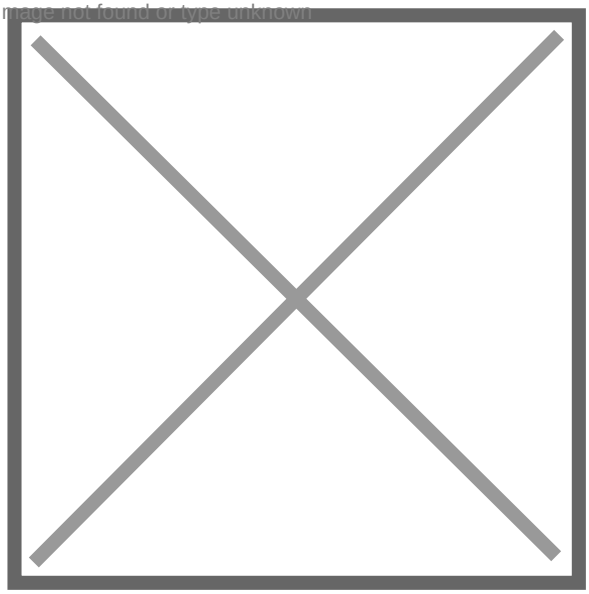

Droit une mere veuve ,a elle le droit de retraite de son mari

Par **sabrina83910**, le **06/12/2013** à **18:21**

bonjour

je suis inquiète pour ma situation et je m adresse à vous pour avoir une réponse.

Je suis une femme de quarante ans, mère d'une fille de trois ans. Mon mari a soixante huit ans. S'il lui arrive un malheur, c'est quoi mon avenir ? ils seront quoi mes droits sachant que je suis sa deuxieme femme et la première est décédée.

Moi, je suis au chômage malgré mon diplôme.
J'aimerais bien savoir mes droits (il a des problèmes de santé). Je pose cette question pour la sécurité de ma fille et son avenir.

Merci de votre compréhension.

Par **Tisuisse**, le **06/12/2013** à **18:34**

Bonjour,

Il y a 2 facettes à votre question. L'héritage de votre mari d'une part et la pension de réversion pour vous d'autre part.

Pour l'héritage, le mieux serait de poser la question à un notaire car nous, nous manquons

d'éléments pour nous prononcer.

Pour la pension de réversion, tournez-vous vers ses caisses de retraite car selon son antériorité professionnelle, les choses peuvent changer.

Par **amajuris**, le **06/12/2013** à **20:10**

bjr,
les droits du conjoint survivant relatif à la pension de reversion dépend de la situation de votre mari et en particulier d'il est affilié au régime des fonctionnaires, au régime des indépendants, au régime des salariés.
les règles ne sont pas les mêmes pour le régime général et les régimes complémentaires.
votre âge peut vous permettre d'espérer de trouver un emploi même si cela est difficile car vous ne pouvez pas en principe bénéficier de la pension de reversion qu'à partir de 55 ans..
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés